



R389 - Chariots Automoteurs

CACES® ou Autorisation de conduite, DEKRA Industrial est le spécialiste dans la prévention des risques techniques & humains, et à ce titre, nous saurons répondre à votre besoin en mettant en œuvre tout notre savoir-faire dans le domaine de la conduite en sécurité, des Chariots Élévateur.

Pour plus d'informations cliquez sur "Demande de devis" ou bien, appelez nous au 0 820 902 920



Durée

Heures



Pré Requis

Le stagiaire doit présenter les aptitudes médicales requises.



Public Concerné

Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences

Objectifs :

CACES® ou Autorisation de Conduite, **DEKRA** vous propose différentes formules pour que chacun puisse s'y retrouver :

- Formation à la conduite en sécurité permettant de remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques, et ainsi obtenir l'autorisation de conduite conformément au Cdt Art.R4323-55 et Art.3 de l'arrêté du 02/12/1998,
- Formation à la conduite en sécurité permettant de remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques, et ainsi obtenir son CACES®.

Le + métier :

Nos prestations relatives à la conduite des Engins de Chantier, permettent en fonction de la politique de votre entreprise, de préparer vos apprenants à la réussite des épreuves validant l'autorisation de conduite (conformément au Cdt Art.R4323-55 et à l'Art.3 de l'arrête du 02/12/1998) avec ou sans, délivrance du CACES® correspondant à la catégorie visée. Ces formations seront organisées à souhait pour des personnes exécutant des travaux d'ordre électrique ou non, en basse et/ou en haute tension, sur vos installations ou dans nos centres de formation.

Contenu

1) Partie théorique

- La sécurité,
- Textes relatifs aux chariots élévateurs, gerbeurs, transpalettes,
- Technologie des chariots élévateurs, gerbeurs et autres transpalettes,
- Règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots élévateurs et/ou gerbeurs et/ou transpalettes,
- Signalisation, balisage et règles de circulation.

2) Partie pratique

- Entraînement à la manoeuvre et à la conduite sur engins représentatifs.

3) Evaluations

- Evaluations théoriques et :
- Evaluations pratiques visant à la délivrance de l'autorisation de conduite ou
- Evaluations pratiques visant à la délivrance du CACES®

Nota : Les candidats doivent se munir de vêtements de travail et des équipements de protection (gants, chaussures de sécurité, gilet rétro-réfléchissant, protections auditives et des protections nécessaires aux opérations de maintenance de premier niveau), d'un justificatif d'identité et d'aptitude médicale.



Moyens pédagogiques

- Supports numériques - Vidéo
- Chariot élévateur à conducteur porté et/ou gerbeurs et/ou transpalettes et installations de l'entreprise ou du centre de formation DEKRA, conformes à la réglementation en vigueur



Modalités d'évaluation

Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs



Contactez-nous !